

ROYAUME DE BELGIQUE

~~MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES~~

MINISTRE DE L'ECONOMIE REGIONALE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté royal portant décision d'assainissement du site charbonnier désaffecté dénommé n° 12 dit n° 4 Grande Veine à Elouges et déterminant la destination de ce site.

BAUDOIN, ROI DES BELGES.

A tous, présents et à venir. SALUT.

Vu l'arrêté royal n° 2 du 18 avril 1967 sur l'assainissement des sites charbonniers désaffectés, modifié par l'arrêté royal n° 92 du 11 novembre 1967;

Vu le plan ci-annexé du site charbonnier n° 12 dit n° 4 Grande Veine à Elouges;

Vu l'avis de Notre Ministre des Affaires économiques;

Vu l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Elouges donné le 1 août 1970;

Vu l'avis de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut donné le 27 août 1970;

Sur la proposition de Notre Ministre-Secrétaire d'Etat à l'Economie régionale et de Notre Ministre des Travaux publics;

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS

Article 1er. - En vue de sa reconversion, il y a lieu d'assainir le site charbonnier désaffecté, dénommé n° 12 dit n° 4 Grande Veine à Elouges, composé des parcelles n° B 114714, B 1101e2, B 1101p, B 1146o, B 1146n, B 1147x2, délimité en rouge sur le plan ci-annexé.

Art. 2. - Le site défini à l'article 1er est destiné à parts égales à l'habitat et à l'équipement communautaire.

Art. 3. - La commune de Elouges doit, dans un délai de trois ans, dresser le plan particulier d'aménagement de la partie du territoire communal qui comprend le site dont question; ce plan consacrera la destination fixée ci-dessus.

Art. 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 5.- Notre Ministre-Secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, Notre Ministre des Travaux publics et Notre Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 16 -11- 1970

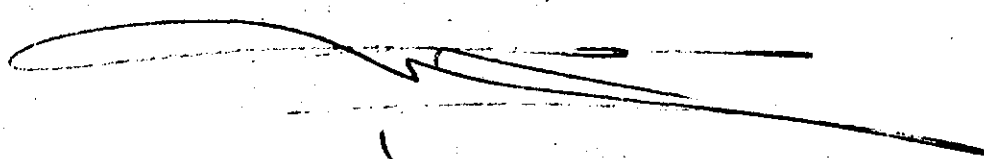
PAR LE ROI :

✓ Le Ministre-Secrétaire d'Etat
à l'Economie régionale,



F. DELMOTTE.

Le Ministre des Travaux publics,



J. DE SAEGER.